

## AVENANT N° 3

A la convention d'intervention foncière conclue entre  
la commune de Flins-sur-Seine,  
la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise  
et l'Établissement public foncier d'Île de France,

Convention signée le 13 juillet 2018  
Avenant 1 signé le 22 décembre 2022  
Avenant 2 signé le 26 décembre 2023

Entre

La commune de Flins-sur-Seine représentée par son Maire, Philippe MERY, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du ..... ;  
désignée ci-après par le terme « la commune »,

et

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, représentée par son Président, Cécile ZAMMIT-POPESCU, dûment habilitée à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 ;  
désignée ci-après par le terme « l'EPCI »

d'une part,

et

L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé par décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006, dont le siège est situé 14 rue Ferrus, à Paris 14ème arrondissement, représenté par son Directeur Général, Gilles BOUVELOT, nommé par arrêté ministériel du 18 décembre 2020 et habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau en date du 3 juillet 2024 ;  
désigné ci-après par les initiales « EPFIF »,

d'autre part.

## Préambule

---

### **Article 1 – Modification de durée de la convention**

L'article 2 intitulé « Durée de la convention » de la convention d'intervention foncière entre la commune de Flins-sur-Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, signée le 13 juillet 2018 et modifiée par avenant n°1 le 22 décembre 2022 et par avenant n°2 le 26 décembre 2023, est modifié de la manière suivante :

« La présente convention s'achève le 31 décembre 2025. »

Les autres dispositions de la convention d'intervention foncière entre la commune de Flins-sur-Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, signée le 13 juillet 2018 et modifiée par avenant n°1 le 22 décembre 2022 et par avenant n°2 le 26 décembre 2023, demeurent inchangées.

Fait à ....., le..... en 3 exemplaires originaux

La commune de  
Flins-sur-Seine

La communauté urbaine  
Grand Paris Seine et Oise

Philippe MERY  
Le Maire

Cécile ZAMMIT-POPESCU  
Le Président

L'Etablissement Public Foncier  
d'Ile-de-France

Gilles BOUVELOT  
Le Directeur Général